



Centre Communal d'Action Sociale

Liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration du CCAS (article L2121-25 CGCT) 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 10 /10/2023 :
A l'unanimité des présents.

1°) CCAS de Vindry sur Turdine

01/11/CCAS-DL2023 – Secours

Monsieur le Président expose à l'assemblée une demande de secours alimentaire Bon alimentaire de 50€
→ Approuvée à l'unanimité des présents

02/11/CCAS-DL2023 – Convention CPAM UDCCAS

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'utilité d'être référencé comme partenaire de la CPAM pour faciliter les dossiers confiés via un portail dédié
→ Approuvée à l'unanimité des présents

03/11/CCAS-DL2023 – Convention Atelier Estime de soi

Monsieur le Président expose à l'assemblée le bien fondé de signer une convention de partenariat avec l'association UFOLEP ARA qui propose d'utiliser le sport comme support pour aborder des thématiques comme la santé la solidarité au travers une action de 3 ateliers autour de l'estime de soi avec une psychologue et 1 atelier de yoga selon la convention ci -joint. Le public concerné Il précise que ces ateliers sont gratuits pour le CCAS. Ces ateliers sont à destination des seniors de la Commune.
→ Approuvée à l'unanimité des présents

2°) Résidence Autonomie Les TILLEULS

01/11/RA-Avenant n°3 contrat de location 3 F

Monsieur le Président expose à l'assemblée les termes de l'avenant n°3 à la convention de location en date du 30 décembre 1985 entre les soussignés « 3 F résidences, Société Anonyme d'HLM au capital de 64 303 310€ dont le siège social est à Ivry-sur-Seine 94200,1 boulevard Hippolyte Marques, inscrite au Registre des Commerces et de Société de Créteil sous le numéro B 495 286 098 », désigné ci-dessous comme le bailleur et « Le centre Communal d'Action Sociale de la commune de VINDRY S/TURDINE 69490, sis 5 place Jean XXIII », désigné ci-dessous comme le gestionnaire L'avenant n°3 ci-joint a pour effet de prolonger de 9 ans la présente convention de location.

→ Approuvée à l'unanimité des présents

02/11/RA-DL2023 – Décision modificative n°1

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande d'ouverture de crédit en fonctionnement pour la somme de 15 000. € pour permettre de faire face à de nouvelles dépenses du groupe 2

→ Approuvée à l'unanimité des présents

03/11/RA-DL2023 – Repas de Noël prix invités

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de fixer le prix des repas pour les invités du Repas de Noël de la Résidence Autonomie les Tilleuls qui aura lieu le 13 décembre 2023. Les résidents des tilleuls bénéficient de la gratuité au même titre que le Repas de aînées de la commune de vindry sur turdine. Monsieur le Président propose le prix de 21€.

→ Approuvée à l'unanimité des présents

04/11/RA-DL2023 – FORFAIT AUTONOMIE COMPLEMENTAIRE 2024

Monsieur le Président expose à l'assemblée que du fait de la signature d'un CPOM un forfait autonomie complémentaire peut être attribué chaque année par La Conférence des Financeurs du Rhône.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire une demande de subvention à la Conférence des Financeurs en 2024 pour la prise en charge de prestations médico-sociales à hauteur de 11 374€

→ Approuvée à l'unanimité des présents

05/11/RA-DL2023 – Contrats APAVE 2024 Contrôle règlementaire

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Résidence Autonomie doit mandater un organisme de contrôle agréer pour effectuer des missions d'inspections et de vérifications de conformités pour :

- Installations Electriques
- Ascenseur
- Installations Thermique Fluide
- Installations de Sécurité Incendie

Après une mise en concurrence il est retenu la proposition commerciale référencée A52494941029.1.V3 de l'organisme APAVE. L'ensemble des contrats représentent un coût de 1 008€ TTC

→ Approuvée à l'unanimité des présents

06/11/RA-DL2023 – Projet Pluri annuel investissement

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Département du Rhône peut aider les collectivités et notamment les résidences autonomes dans leurs investissements.

Mais pour cela il est nécessaire de mettre en œuvre, pour le projet de sécurisation de la Résidence dans son système d'alerte, un plan pluriannuel d'investissement pour l'année 2024 section sécurité .

→ Approuvée à l'unanimité des présents

07/11/RA-DL2023 – Subvention Fondation Henri Baboin-Jaubert

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la résidence autonomie Les Tilleuls désire emmener les résidents qui le souhaitent en séjours cure thermale sur 2 jours à VICHY Ce programme pourrait être financé par le biais d'une subvention de la Fondation Henri Baboin-Jaubert Générations Solidaires, concernant les initiatives portées par des organismes d'intérêt général qui développent des services et des soins en faveur des personnes âgées si le projet est retenu..La demande de subvention s'élève à 7 185€

→ Approuvée à l'unanimité des présents

